

Conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sport, DSDEN de la Vienne

Ref : 2024-1588792

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

MENJ-MESR

Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport de Nouvelle-Aquitaine

Localisation

22 rue Guillaume VII le Troubadour CS 40625 86022 Poitiers Cedex

Domaine : Direction et pilotage des politiques publiques

Date limite de candidature : 04/07/2024

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Non renseigné

Rémunération

(fourchette indicative pour les contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A+ (Encadrement supérieur - Emplois de direction)

Management

Non renseigné

Télétravail possible

Non renseigné

Vos missions en quelques mots

Le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) est chargé de

la mise en œuvre des politiques publiques, notamment dans les champs de la jeunesse et de l'engagement des jeunes, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative. Le SDJES est composé de 12 agents : 8 personnels techniques et pédagogiques et 4 administratifs.

Sous l'autorité du directeur académique, le conseiller du DASEN en matière de JES encadre le SDJES. Il a pour missions :

- le pilotage de la mise en œuvre des politiques et des missions relevant des champs de la jeunesse, de l'engagement des jeunes, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative ;
- être le référent auprès du directeur et du préfet du département dans la mise en œuvre de ces politiques ;
- la poursuite de la synergie des actions avec les différents services déconcentrés du département ;
- la conduite d'actions partenariales variées et représentations liées à ces partenariats ;
- le portage du service national universel avec la cheffe de projet départemental au sein du service ;
- l'encadrement et coordination des personnels du service et des actions réalisées ;
- l'organisation du service et l'évaluation des personnels.

Une partie des missions confiées sont exercées sous l'autorité fonctionnelle du préfet de département, notamment en matière d'engagement des jeunes dont les agréments de service civique, et des politiques en faveur du développement du sport.

Le chef du SDJES est l'interlocuteur privilégié du DRAJES au titre de sa mission d'animation métier JES.

Profil recherché

- Compétences managériales
- Expertise dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par les structures déconcentrées du réseau académique, en particulier dans les champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport, de l'engagement et de la vie associative
- Capacité à assurer la mise en œuvre et le pilotage des contrôles ACM et EAPS
- Capacité à piloter des projets et à assurer une conduite du changement
- Capacité d'adaptation
- Capacités relationnelles, aptitude à la communication et au dialogue social
- Disponibilité et réactivité nécessaires (ponctuellement en soirée et le week-end)

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

À propos de l'offre

Informations complémentaires

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié susmentionné ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019 modifié. Concernant l'emploi de Conseiller de directeur académique des services de l'éducation nationale : l'autorité de recrutement est le SG du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est le DASEN de la Vienne. La procédure de recrutement est la suivante : Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de motivation et du 1er arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaires de la catégorie A et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un éventuel emploi fonctionnel), doivent parvenir au plus tard dans un délai d'un mois qui suit la présente publication sur la place de l'emploi public, par voie hiérarchique s'agissant des fonctionnaires, des militaires, des magistrats de l'ordre judiciaire et des administrateurs des assemblées, et par courriel, à : Mme la Rectrice de l'académie de Poitiers : sec.recteur@ac-poitiers.fr - Une copie du dossier est à adresser par courriel : au service de la politique de l'encadrement supérieur (SPES) : mpes.mobilite@education.gouv.fr; et au bureau DE1-2 : de1-2candidature@education.gouv.fr et DRAJES ce.drajes@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Conditions particulières d'exercice

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État.

La durée d'occupation est de quatre ans, renouvelable une fois. La période probatoire est fixée à six mois.

L'emploi relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et du niveau 4 des emplois définis par l'arrêté du 22 novembre 2022.

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 28 532 € et 81 639€ et une part dépendant des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 26 000€ et 63 000 €.

À l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa

rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

Fondement juridique

Code général de la fonction publique

Décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État
Arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 5 février 2021 modifié fixant la liste des emplois de CDASEN-JES

Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2024

Métier de référence

Cadre dirigeant d'un service territorial

Qui sommes nous ?

Les services de la DSDEN de la Vienne sont implantés au sein de locaux occupés en commun avec le rectorat de l'académie de Poitiers.

La DSDEN est chargée de la mise en œuvre de l'action éducatrice et de la gestion des personnels et des établissements qui y concourent dans le cadre de l'application de la stratégie académique.

Sous l'autorité du directeur académique, l'équipe de direction est composée du secrétaire général, de l'adjoint chargé du 1er degré, de l'inspecteur chargé de l'information et de l'orientation, du conseiller en matière de jeunesse, engagement et sport, et du chargé de mission 2nd degré.

La structure rectorat-DSDEN de la Vienne accueille près de 300 agents administratifs, techniques, sociaux et de santé, et 150 personnels pédagogiques et d'inspection.

Académie**